



**Dans ce numéro :**

Un nouvel outil, l'atlas des fédérations sportives	2
La dissolution du CAFE-MAS fait-elle déborder le vase ???	2
La réforme des rythmes scolaires	3
Vers une nouvelle définition légale de la notion de subvention ???	3
Rapport d'enquête du Sénat sur la lutte contre le dopage	4/5
Les risques des sports à risques	5
Le CIO a un nouveau patron	6
Pauvre CIO !!!	6
Et de trois ...	6
Teddy Riner, champion du monde et président ...	6
Le combat n'aura pas été vain, la lutte reste olympique !!!	6
Tokyo remporte les Jeux pour 2020	7
Les retombées économiques des JO de Londres 2012	7
Activité physique après une transplantation ???	7
Echos 94	8

## Les activités physiques, un remède économique contre la crise

On ne cesse d'en parler, de nombreux chiffres sont avancés, nous allons citer les derniers que nous trouvons les plus éloquentes :

- ◇ CHU de Montpellier : la pratique de l'activité physique pourrait retarder de 6 à 7 ans le début de la dépendance. Alors qu'aujourd'hui la France compte un million de personnes dépendantes (pour un coût associé de 34 milliards d'euros), une démarche de prévention de la dépense, bien conduite, permettrait d'économiser **10 milliards d'euros** par an selon l'Assemblée des départements de France. En 2040, le nombre de personnes en état de dépendance devrait atteindre les 2 millions.
- ◇ Une étude de « Diabète et Métabolisme » réalisée en 2008, a calculé qu'une activité physique et sportive chez les diabétiques permet de réduire de 50% le coût total des soins de santé, ce qui représenterait une économie de **5,2 milliards d'euros** par an.
- ◇ Plus modeste sans doute, le CNAPS démontre que la différence des dépenses de santé entre une personne active et une personne sédentaire est en moyenne de 250 euros par an. Sur la base de 37 millions « d'inactifs » en France, l'économie réalisée serait de **500 millions d'euros** par an **si seulement 5%** des sédentaires avait une pratique hebdomadaire.

Nous nous sommes déjà exprimés sur ce sujet dans le SCOOP sous le titre « Sport-santé le malentendu », sujet qui a suscité quelques réactions qui nous confortent dans l'idée que, malgré de nombreux obstacles, nous sommes sur le bon chemin.

En dépit des campagnes de prévention qui sont financées par divers organismes qui reçoivent souvent des fonds publics, force est de constater que les moyens d'incitation à la pratique manquent d'opérationnalité, et la variable économique n'est pas vraiment prise en compte afin d'amener les décideurs à donner les moyens des volontés affichées.

A force de pugnacité, le CDOS va se doter d'un site dédié à la santé par les APS, il fera l'objet d'une première information auprès des acteurs du mouvement sportif et de la santé avant la fin de l'année. Ensuite, il sera vraiment opérationnel en Avril 2014 et alors présenté publiquement au moyen d'un colloque puis d'une conférence de presse.

Il s'agira d'un outil permettant de faire le lien entre médecins, patients et éducateurs des associations s'étant inscrites dans un processus d'APS adaptées, et il aura vocation à s'étendre à toute l'Ile-de-France et même au-delà, l'accès en sera gratuit.

Nous remercions tous ceux qui nous ont apporté leur soutien à ce projet dont la DRJSCS, la DDICS, la CPAM et la MGEN.

Cette démarche devra conduire à trouver les moyens de développer et d'aider toutes les associations sensibles à ce domaine, à avoir des éducateurs formés. Ce dernier point demande de disposer de moyens. Ces derniers ne peuvent venir que si l'Etat s'engage sur une voie de financements ciblés et avec les collectivités, c'est ce que l'on peut appeler une vraie grande politique de santé par les APS.

Les investissements ne peuvent donc être que rentables à long terme, même si l'on devra trouver un équilibre avec d'autres secteurs économiques qui savent se manifester quand leurs propres intérêts sont en jeu.

Avec le soutien du

## Un nouvel outil, l'atlas des fédérations sportives

Notre Ministère vient de publier, en collaboration avec l'INSEE et les fédérations sportives, cet Atlas 2012.



L'étude a été conduite pendant 3 ans en partant des 83 fichiers portant sur quelques 11,5 millions de licenciés sur un total national de 15,5 millions, ce qui constitue un échantillon plus que très représentatif.

Ce document permet d'avoir une photographie de la répartition territoriale des licences sportives et de disposer d'un certain nombre d'éléments d'analyse. Le but est de donner un outil de référence à l'ensemble des acteurs du sport, notamment le mouvement sportif et les collectivités territoriales. Ils disposeront ainsi d'informations contribuant à élaborer des stratégies et plans de développement des pratiques.

Quelques extraits de cet Atlas :

- ◇ 36,8% des licences sont féminines
- ◇ 16 fédérations ont une majorité de femmes licenciées, pourcentage pouvant aller jusqu'à des moyennes de 80 à 93 % (équitation, sports de glace, danse, twirling bâton, éducation physique

et gymnastique volontaire, et entraînement physique dans le monde moderne).

- ◇ Les femmes sont toujours plus éloignées des pratiques sportives que les hommes dans toutes les catégories d'âge.
- ◇ En 2011 on constate que la moitié des licences ont été délivrées à des personnes de moins de 20 ans, forte proportion due notamment à l'importance des fédérations scolaires et quelques autres fédérations : sports de glace, gymnastique, équitation et escrime.
- ◇ On peut dire que le sport dans les ZUS est quasi inexistant quand on voit que le nombre total estimé est de 500.000 à 550.000, en extrapolant sur les fédérations qui n'ont pas été prises en compte. Si on ramène ce chiffre au nombre d'habitants en ZUS, 4,4 millions en 2011, on voit alors que cela ne représente que 7% de la population française.
- ◇ Autre constat sur les ZUS, ce sont les fédérations de lutte, macabi et taekwondo qui figurent au rang de cel-

les qui comportent le plus d'adhérents. Viennent ensuite le football américain et le baseball (sports américains), le football. A ceci il convient d'ajouter les fédérations multisports : Léo Lagrange, le sport travailliste et la fédération handisport.

- ◇ Le nombre de clubs affiliés à une fédération se maintient à un peu moins de 168.000, chiffre qui stagne depuis quelques années. Il existe une légère baisse des fédérations unisport non olympiques et les fédérations multisports compensée par une augmentation des fédérations unisport olympiques. Ce dernier constat ne devrait pas manquer d'interpeller celles et ceux qui pensent que les disciplines olympiques, très compétitives seraient en perte de vitesse.
- ◇ Enfin, c'est sans surprise que la fédération française de football demeure en terme de nombre de clubs, la plus implantée avec 18.000 clubs, ainsi qu'en termes de licenciés.

« Ce document permet d'avoir une photographie de la répartition territoriale des licences sportives et de disposer d'un certain nombre d'éléments d'analyse »

## La dissolution du CAFEMAS fait-elle déborder le vase ???

On serait tenter de le croire mais avant rappelons ce qu'est le CAFEMAS (Centre d'Analyse des Formations, des Emplois, des Métiers de l'Animation et du Sport). Créé le 29 avril 2011 pour une durée de 8 ans, le CAFEMAS était un groupement d'intérêt public, cofinancé par l'Etat, le CNOSF, les branches professionnelles de l'animation et du Sport et l'Association des régions de Fran-

ce. Sa mission était de proposer une cohérence des formations des métiers du sport, et d'œuvrer à une gouvernance partagée entre l'Etat et les autres acteurs. Cette dissolution va à l'encontre d'une concertation avec la branche sport et le CNOSF voulue par le gouvernement. Selon Denis Maseglia, Président du CNOSF, lequel était le plus directement concerné, « L'Etat ne peut pas

s'occuper de tout, or il veut s'occuper de tout. Quand je dis « L'Etat », je parle du ministère des sports ».

Nous ne pouvons qu'espérer que la raison l'emportera et que des solutions seront trouvées par le gouvernement pour reprendre le dialogue ainsi rompu d'une manière unilatérale.



## La réforme des rythmes scolaires

En ce qui concerne le Val-de-Marne cette réforme n'entrera en vigueur qu'en 2014. A ce sujet Monsieur le Préfet souhaite que le CDOS intègre le groupe d'appui départemental lié à cette réforme qui se réunira prochainement à la préfecture.

Le mouvement sportif français est assez partagé sur le dispositif car il y voit un risque lié à l'évolution de ses effectifs en raison du manque de disponibilités de créneaux dans les équipements sportifs, ce facteur est très sensible dans notre département.

Ce risque existe, dès lors qu'il s'agit d'accueillir de nouveaux publics en plus des adhérents

en dehors des mercredis ou des samedis matin, pratiquement réservés aux scolaires tout au long de l'année, à l'exception des vacances.

Par contre si le choix est fait d'allonger les matinées de travail, comme c'est déjà le cas dans certaines régions, et donc de libérer plus tôt les écoliers dans l'après-midi pour leur proposer des activités périscolaires, alors ce serait une belle opportunité pour le mouvement sportif d'accueillir des jeunes susceptibles d'adhérer à un club.

Si selon les vœux de la Cour des Comptes, on arrive à faire converger les intérêts de chacun, on peut alors espérer la

mise en place de nouveaux partenariats. A noter qu'il existe déjà l'accompagnement éducatif qui est financé exclusivement par le CNDS, une nouvelle ponction sur ce fonds dédié au développement du sport provoquerait, à n'en pas douter, des réactions très vives au CNOSF qui représente le mouvement sportif fédéré, et de ses organes représentatifs.

La réforme du CNDS que l'on commence à percevoir, inquiète vraiment le mouvement sportif et il serait donc plus que maladroit que le gouvernement s'avance sur un terrain qui irait dans le sens du chapitre précédent.

« *Le mouvement sportif français est assez partagé sur le dispositif car il y voit un risque lié à l'évolution de ses effectifs en raison du manque de disponibilités de créneaux dans les équipements sportifs... »*

## Vers une nouvelle définition légale de la notion de subvention ???

On serait en droit de penser qu'une nouvelle définition légale de la notion de subvention pourrait exister, ou tout au moins une clarification quand on examine le projet de l'ESS (Economie sociale et solidaire) art 22 : « *Constituent des subventions les aides facultatives, de toute nature, notamment financières matérielles ou en personnel, valorisées dans l'acte d'attribution, attribuées par les autorités administratives (...) et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement de l'activité de l'organisme. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces aides ne peuvent cons-*

*tituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités qui les accordent ».*

Notre ministre, Valérie Fourneyron, n'ignorait donc pas la progression de la commande publique, sujet qui avait déjà fait l'objet de nos récents articles.

La dernière étude réalisée par Viviane Tchernonog du CNRS que l'on trouve sur le site [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr), le démontre.



Si en 2005 la commande publique ne représentait que le tiers des financements publics, elle représente désormais un peu plus de la moitié, juste devant

les subventions, dans le même temps celle-ci est passée de 51% en 2005 à 49% en 2011.

Quand on constate que les relations avec les collectivités et les associations se font de plus en plus sur la base d'une co-construction (mot qui est employé), comment dès lors identifier le porteur du projet qui risque de rendre d'ores et déjà la définition obsolète?...

Il conviendrait que les parlementaires s'attardent sur ce problème avant que l'on ne soit réduit à la commande publique au détriment du projet associatif que l'on a tant vanté... On ne peut du reste que constater que la nouvelle charte des engagements réciproques est elle-même co-construite entre l'Etat, les associations et les collectivités. La sanctuarisation des subventions qui était annoncée très récemment ne serait-elle plus d'actualité ???

« *Il conviendrait que les parlementaires s'attardent sur ce problème avant que l'on ne soit réduit à la commande publique au détriment du projet associatif que l'on a tant vanté... »*

## Rapport d'enquête du Sénat sur la lutte contre le dopage

Le très médiatique rapport a enfin été rendu public et il est unanimement encensé par la presse. Comportant 60 propositions (en 7 « piliers ») *réalistes, concrètes, pragmatiques, et applicables à budget constant*, ce rapport a été présenté par le président de la commission sénatoriale, monsieur Jean-François HUMBERT et par son rapporteur monsieur Jean-Jacques LOZACH qui ont immédiatement précisé qu'il ne concernait pas que le cyclisme !



Jean-François HUMBERT



Jean-Jacques LOZACH

Nous avons souvent rapporté l'avancement des travaux et les fameuses auditions mais qui composait cette commission ? Outre les deux sénateurs déjà cités, cette commission était aussi composée de 6 vice-présidents dont madame Chantal JOUANNO, ancienne ministre des sports, étonnamment discrète, monsieur Jean-Vincent PLACÉ dont on connaît l'implication dans le sport et complétée par treize sénateurs soit au total 21 personnes qui ont unanimement approuvés le rapport mais dont la grande majorité s'est totalement désintéressée des travaux... Certains n'auraient assisté à aucune des séances de travail.

**Une publication retar-**

**dée** : ce retard a été préconisé par madame Valérie FOURNEYRON (comme par ses prédécesseurs). La publication qui devait avoir lieu durant le tour de France a été repoussée après l'arrivée du Tour de France parce qu'au rapport, était joint les résultats des « analyses » des Tours de France 1998 et 1999. Notons bien que les sénateurs ont rappelé que ce rapport ne concernait pas que le cyclisme, au-delà d'une méprise sur le titre. Nous savons tous qu'en 1998, année de l'affaire Festina, affaire du dopage généralisé, le coureur qui « refusait » le dopage n'était pas retenu par ses dirigeants... Les coureurs s'étaient d'ailleurs inquiétés de la situation quelques mois auparavant en obtenant que le taux d'hématocrite soit plafonné à 50%. Et, parler de généralisation ne se limite pas à ne citer qu'une seule discipline...

A cette époque l'EPO, était indétectable, il avait été proposé que les échantillons d'urine soient conservés pour servir de tests à la validation de futures détections. Ces échantillons étaient censés être anonymes mais la FIFA, précautionneuse avait ultérieurement et avant les analyses (effectuées vers 2002 – 2004), exigé la destruction des échantillons. Peu avant le départ du 100<sup>ème</sup> Tour de France, une fuite a été sagement programmée et concerne Laurent JALABERT, consultant sur France Télévision. Ensuite, les coureurs avaient obtenu de la Ministre un report de la publication de cette annexe, donc du rapport. D'une part, les engagements de 1998 n'ont pas été respectés et d'autre part, les résultats publiés ne concer-

nent que le cyclisme sans préciser ce qu'il était advenu des échantillons des autres disciplines. Hormis David LAPPARTIENT, président de la FFC, chaque fédération comprendra.



David LAPPARTIENT

**Des propositions peu originales** : nombreuses (60, et ce n'est pas un critère de qualité), les propositions reprennent souvent des actions déjà en place dans certains cas. Les généraliser est louable mais il eût été plus judicieux d'affirmer préalablement que chaque sportif doit être soumis au même règlement, en France, et le réclamer à l'échelon international : une lutte antidopage identique pour tous. Ce n'est pas utopique si on considère qu'il faut un délai pour y parvenir (3 ans, 5 ans, plus ?).

La proposition d'une commission de « rédemption » n'est pas nouvelle, elle est préconisée par plusieurs fédérations dont la décriée UCI. Confier à l'AFLD (proposition 41) un pouvoir de sanction et établir une indépendance avec les laboratoires n'apportent aucune garantie supplémentaire mais cela va hérisser le CIO avec qui il serait plus facile de coopérer. Longtemps source de différends, plusieurs ministres se sont acharnés à harmoniser les rapports entre le laboratoire de Chatenay-Malabry et l'AFLD. C'est maintenant fait, est-il nécessaire de rendre à chacun une indépendance auparavant préjudiciable aux

résultats ? De même qu'il serait absurde de pénaliser le dopage en transférant la lutte anti-dopage à la justice. On sait que notre justice est déjà engorgée et que dirait les instances internationales (dont le CIO) si ces prérogatives étaient retirées aux fédérations ? Qui oserait voter pour l'attribution d'une manifestation internationale (Jeux Olympiques, championnat du monde, etc...) à la France ?

Participer à la lutte mondiale anti-dopage passe peut-être par d'autres suggestions comme celle, pour l'Union Européenne, du remplacement des agences nationales par une Agence Européenne ? Nos sénateurs n'ont pas pu ignorer cette option !

La proposition 33 concerne la localisation des sportifs des sports collectifs pour lesquels, un mouvement a repoussé l'application... sans que quiconque n'intervienne ni ne commente.

La proposition 28 préconise que toutes les compétitions se déroulant en France soient considérées comme des compétitions nationales. Le CIO et les fédérations internationales confieront alors leurs « championnats d'Europe, du monde et les Jeux olympiques » aux pays respectant leurs règlements (règlement d'ailleurs approuvés par la France).

La proposition 13 relative à la prévention semble bien ancienne, le CNOSF faisant de la prévention depuis des décennies. Cette prévention est-elle efficace ? Et cette prévention ne se limite pas aux salles de musculation !

Quant à la proposition n°1, la

création d'une commission vérité et réconciliation, elle est abondamment contredite par la publication, en annexe, de listes de sportifs (uniquement des cyclistes, la plupart de nationalités étrangères pour des faits vieux de 15 ans). On dénonce puis on cherche à « se réconcilier » ?

**Le cas Laurent JALABERT** : participant au Tour de France 1998, une présomption de prise d'EPO était latente, comme pour l'ensemble des partants. Ceux qui pensent que seule l'équipe Festina avait généralisé le dopage sont bien naïfs (dont les journalistes et les organisateurs). Alors que l'on pensait ce problème (1998 .../.../... et années antérieures) résolu, la publication de certains noms (ceux qui ont été contrôlés ?), 15 ans après, et en contradiction avec les engagements pris, n'est pas à l'honneur d'un rapport qui aurait dû se situer bien au-dessus de cela.



Laurent JALABERT

Laurent JALABERT est déclaré positif et le monde sportif commentera le procédé (fuite dans la presse à une date bien ciblée) mais Laurent JALABERT est positif et il doit donc assumer. Pourquoi ne pas avoir abordé ce sujet lors de son audition ?

Par ces procédés, par le peu d'implication des membres de la commission et par le manque d'innovation des propositions, ce rapport ne répond pas aux espoirs attendus. Était-ce leur mission de mentionner que le football allemand ne pratique pas de contrôle anti-dopage ? (ce sera effectif à partir de la présente saison). Est-ce nécessaire de mentionner que la France a besoin d'un Travis TYGART (patron de l'USADA) ? C'est une insulte aux dirigeants de l'AFLD qui, s'ils sont incompetents, devraient être révoqués.

**Quelles propositions faites ?** Là aussi ne soyons pas naïfs, le dopage, la tricherie, existeront toujours, il faut simplement que cela soit unanimement dénoncé. Sanctionné et condamné. Sanctionné un athlète est une chose, sanctionner les réseaux,

les médecins, les pourvoyeurs, les trafiquants, les mafias en est une autre et aucune proposition n'a été faite dans ce sens, on reste sur la législation existante et propre à chaque nation. De même que l'on pourrait proposer la suspension d'une équipe (le cyclisme s'auto-sanctionne) après x cas positifs en un temps déterminé, la suspension d'un pays, l'interdiction de participer à des compétitions internationales, l'interdiction d'organiser des championnats nationaux, etc... Après x contrôles positifs dans une discipline, pourquoi ne pas suspendre le championnat de France ?



Pour ce qui concerne le Tour de France où les affaires se sont succédées au cours de 20 dernières années, pourquoi laisser les organisateurs placer l'ascension du Mont Ventoux après plus de 220 km de course ? Pourquoi les laisser

mettre deux ascensions de l'Alpe d'Huez ? Car ces choix sont de claires incitations au dopage. Pourquoi ne pas suspendre la lucrative retransmission télévisée ? Les sportifs ne doivent pas être les seuls à être sanctionnés.

Bien évidemment nous parlons, nous, souvent du cyclisme mais nous vous rappelons que les contrôles positifs viennent de se multiplier dans l'athlétisme, la boxe, le tennis, etc.... et cela concerne des athlètes de premier rang ! Il se dit qu'une quarantaine de sportifs ont été rappelés par leur fédération avant les récents championnats du monde d'athlétisme. Serait-ce pour éviter une suspension ?

Ce rapport était une grande opportunité de progresser, alors que nous attendions quatre ou cinq vraies propositions novatrices, nous avons eu un panel de 60 résolutions, trop nombreuses pour être efficaces. C'est une déception. Et la législation française ne s'applique pas aux autres nations, ni aux instances internationales, fussent-elles sportives ! Que restera-t-il de ce rapport dans un an ?

## Les risques des sports à risques

À la suite d'un accident survenu dans une compétition de ski, ayant entraîné la mort d'un concurrent, l'association réputée comme organisatrice, a été reconnue pénalement responsable, sans identification du représentant fautif.

En première instance le chef d'homicide involontaire avait été retenu, puis confirmé par la Cour d'appel, au motif que l'association n'avait pas pris les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des participants à l'épreuve.

Un pourvoi a été déposé par l'association fondé sur l'article 121.2 du code pénal, en vertu duquel les personnes morales ne peuvent être déclarées pénalement responsables que s'il est établi qu'une infraction a été commise pour leur compte par leurs organes ou leurs représentants.

La Cour d'appel a rejeté le pourvoi, au motif que l'association n'avait pas apporté la preuve de l'identité de la personne ayant pu commettre une faute consécutive ayant entraî-

née l'infraction reconnue, et constituant la faute exclusive de l'accident.

De ce fait, en l'absence de délégation interne, l'infraction n'a pu être commise que par le président de l'association responsable de la sécurité.

Ce point est très important, si l'association confie l'organisation à une tierce personne, même de l'association, elle doit établir une délégation en bonne et due forme qui la protège en cas d'accident.

*« si l'association confie l'organisation à une tierce personne, même de l'association, elle doit établir une délégation en bonne et due forme qui la protège en cas d'accident. »*

## Le CIO a un nouveau patron



**Thomas BACH**  
Nouveau Président  
du CIO

L'Allemand Thomas Bach, ancien champion olympique d'escrime en 1976, succède à Jacques Rogge. Il devra faire face à de nombreux défis et controverses, la dernière concerne les Jeux d'Hiver à Sotchi où des chantiers colossaux ont causé des dégâts considérables sur l'environnement, sans oublier la loi russe interdisant la propagande de l'homosexualité devant les mineurs qui a provoqué de vives réactions de part le monde et des menaces du boycott.

L'organisation des Jeux de Rio de Janeiro en 2016 ne sont pas sans soulever des préoccupa-

tions, tout particulièrement sur les projets de nouvelles infrastructures et sites, sans compter des critiques concernant les conséquences sociales, et le respect des droits humains.

Même s'il se veut apolitique le nouveau président du CIO a déclaré les prendre en compte. Malheureusement il a déclaré le même jour « pour remplir notre rôle et pouvoir s'assurer que durant les Jeux, la charte olympique soit respectée, il nous faut être strictement neutres » comprenne qui peut...

Il s'est aussi interrogé sur l'avenir, en constatant que tous

les dossiers se valent, il a invité les nouveaux candidats à se positionner dans un processus qui se base sur l'aspect du développement durable et de la faisabilité des Jeux. « *Ce serait plus une invitation à venir nous expliquer comment les Jeux peuvent s'intégrer dans une ville, un environnement, une culture selon leurs propres perceptions.* »

On peut penser que c'est une belle résolution et on devra attendre une prochaine désignation aux Jeux de 2024 pour voir si elle sera mise en pratique...

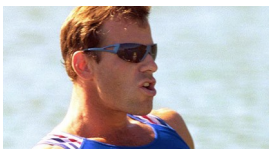


## Pauvre CIO !!!

Le CIO n'a pas l'intention de déménager, bien au contraire il va investir près de 15 millions d'euros dans les travaux en

cours au Musée Olympique, et bientôt à son siège de Vidy, toujours en Suisse. Cette nouvelle infirme des bruits qui

circulaient sur un éventuel départ de Lausanne.



**J.C ROLLAND**

## Et de trois ...

Jean-Christophe Rolland, ancien Champion Olympique, a été élu président de la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron (FISA). Il rejoint

ainsi Yvan Mainini, président de la Fédération Internationale de Basket-ball (FIBA) et Bernard Lapasset, président de la Fédération du Rugby Mondial

(IRB).

Ce score devrait augmenter si la France veut « peser » au niveau international.



**Teddy RINER**

## Teddy Riner, champion du monde et président...

Après son sixième titre mondial, notre judoka a été élu président de la Commission

des athlètes de la Fédération Internationale de Judo. Il succède au Japonais Hirota

Okada. Une juste reconnaissance pour ce champion d'exception !!!

## Le combat n'aura pas été vain, la lutte reste Olympique !!!

Par une large majorité de 49 voix sur 100, la lutte a conservé sa place sous l'Olympe... Ce sport qui remonte à l'antiquité et qui ne demande comme équipement qu'un gros tapis.

La décision de la commission exécutive du CIO avait généré un tollé général dans le monde,

y compris au sein de certains membres du CIO.

Ce retour en grâce aura eu au moins le mérite d'amener la Fédération Internationale à se remettre en cause en changeant de président, et dans la foulée aussi ses statuts pour les rendre plus démocratiques,

tout comme ses règles, pour rendre les combats plus attractifs.

Cette controverse aura eu aussi pour conséquences d'inciter le CIO à revoir ses critères de sélection des sports pour rendre les jeux plus attractifs.



## Tokyo remporte les Jeux pour 2020

Tokyo ayant remporté les Jeux pour 2020, cela conduit à penser qu'avec l'alternance des continents, la France pourrait avoir ses chances en 2024. Cette idée a

vite été écartée par la Ministre, Valérie Fourneyron, qui l'a trouvée bien trop prématurée. D'autre part, il ne faudrait pas oublier tout particulièrement Istanbul

qui a lancé un programme d'investissement considérable, et qui conjuguerait orient et occident, sujet que nous avons déjà abordé dans notre dernier mensuel.



TOKYO ● 2020

## Les retombées économiques des JO de Londres 2012

On ne sait que trop bien que faire un bilan exact, après un an d'un tel événement, est un exercice assez complexe. Le gouvernement britannique a tenu à le faire rapidement en s'appuyant sur un rapport réalisé par UK Trade et Investissement (UKTI), organisme officiel chargé de la promotion du Royaume-Uni dans le monde...

Il est donc estimé par le gouvernement, sur les bases du dit rapport, que les retombées économiques seraient de l'ordre de 9,9 milliards de livres, soit près de 11,4 milliards d'euros. Ces chiffres s'appuient sur de nouveaux contrats commerciaux signés pour l'occasion, ou d'investissements provenant de l'étranger et de diverses ventes.

Il estime aussi à 31.000 nouveaux emplois créés pour l'occasion, sans en préciser la durée, ayant permis, par exemple, de rénover les quartiers de Londres qui en avaient bien besoin, fait incontestable. Une autre étude réalisée par le

groupe d'audit Grand Thornton estime que l'apport économique pourrait atteindre 28 à 41 milliards de livres d'ici 2020, soit plus du double des objectifs initiaux de David Cameron, ce qui serait une réelle aubaine pour le pays et l'Etat britannique dans une période de dures coupes budgétaires mises en place.



Par contre le travail pour estimer avec précision les retombées n'est pas aussi simple que l'on pourrait le croire, c'est en définitive beaucoup plus complexe. On en veut pour exemple le communiqué de l'AFP « *Il est toujours possible qu'une partie de ces investissements ou contrats commerciaux auraient de toute façon*

*été remportés, même si les Jeux Olympiques ont aidé de façon significative* ». Cette appréciation a été admise par le Ministre du commerce qui a déclaré que « *Les Jeux Olympiques ont été un catalyseur important pour faire en sorte que ces décisions d'investir deviennent réelles.* » De son côté, Mike Cherry responsable de la Fédération des petites entreprises a ajouté que « *Dans les régions nous avons réalisé que les effets des Jeux Olympiques et Paralympiques – et les contrats que nous espérons – ne se sont pas matérialisés autant que les gens l'espéraient.* »

Il s'agissait donc avant tout d'une opération de marketing face à une opinion publique inquiète de l'emploi de l'argent public dans une période d'austérité...

L'éventuelle candidature de la France à des Jeux ne pourra que tenir compte à nouveau des exemples passés pour se lancer dans l'aventure, car s'en est une !!!

« *Il s'agissait donc avant tout d'une opération de marketing face à une opinion publique inquiète de l'emploi de l'argent public dans une période d'austérité...* »

## Activité physique après une transplantation ???

Parole d'expert, le Professeur Christian Cabrol a déclaré que « *la reprise d'un exercice physique chez le greffé, s'impose comme un facteur essentiel de réhabilitation et de santé* »

Il existe un partenariat entre la Fédération Française des Sportifs Transplantés et Dialy-

sés et Trans-Forme. Cette dernière est née en 1989 d'une idée simple : transplantation et activité physique ne sont pas incompatibles, bien au contraire.

Les objectifs de Trans-Forme : Réhabiliter les transplantés et les dialysés par l'activité physi-

que et sportive, sensibiliser le grand public à la réussite de la transplantation et à la nécessité du don d'organes, favoriser la recherche autour du sport, de la transplantation et de la dialyse.



Christian CABROL

## Les Echos 94

### Prix Départementaux du Fair-Play 2014

Vous avez assisté, chaque année lors de la Nuit du Sport Val-de-Marnaise, à la remise des trois prix départementaux du Fair-Play.

Ces distinctions honorent des personnes ayant accompli un geste, un acte de fair-play ou ayant eu un comportement conforme à l'esprit sportif, et assuré la promotion des valeurs que nous défendons. Elles sont décernées au niveau national, régional ou départemental.

Dans notre département, la commission d'attribution est composée du CDOS et du CD94 de la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports. Elles sont attribuées, après délibérations de cette commission, à des sportifs du département pour :

- Une carrière de sportif
- Une carrière de dirigeant
- Une carrière d'éducateur

Afin de préparer la promotion 2014 qui sera décernée à l'occasion de notre prochaine Nuit du Sport, nous vous suggérons de réfléchir dès maintenant à cette manière de remercier vos dirigeants.

A cet effet, des formulaires sont à votre disposition auprès du CDOS ou du CD de la FFMJS, et ils sont également disponibles en ligne sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org) ou sur

[www.cdmjs94.fr](http://www.cdmjs94.fr), afin de proposer les candidatures. Elles seront à retourner au CDOS avant le 30 novembre 2013.

### 5e édition de la Saint Maurienne

Cette manifestation semble donc s'inscrire dans le temps, elle se déroulera le 13 octobre à Saint-Maur-des-Fossés, même si le comité d'organisation a lancé un appel à des bénévoles pour assurer le balisage et la sécurité.

Plusieurs épreuves sont au programme :

- ◇ Le « bike and run » (gratuit) : sur 7 km course en binôme, à pied et à vélo, les rôles pouvant être échangés en cours de parcours. Départ 9h15 du stade des Corneilles, arrivée au stade Chéron.
- ◇ La course « Jeune » (gratuit) au stade Chéron : 700 mètres pour les poussins et 1.400 mètres pour les benjamins, départ à 11h45.
- ◇ Nouveauté « La marche nordique » : discipline douce mais néanmoins tonique, départ 10h15 du stade des Corneilles, arrivée au stade Chéron.
- ◇ L'épreuve phare, le « 10 km » sur les bords de la Marne du stade des Corneilles au stade Chéron. La course est ouverte aux licenciés FFA et autres personnes sous réserve de présentation d'un certificat médical et d'avoir plus

de 16 ans.

Renseignements au 01 48 83 44 24

### Proj'aide : demandez le programme

Proj'Aide propose 53 modules de formation, de septembre 2013 à juin 2014. Ils abordent, au travers de grandes thématiques telles que la vie pratique, la communication, la gestion financière ou encore les ressources humaines, des problématiques auxquelles les associations sont confrontées au quotidien. Toutes les formations lient apports théoriques et cas pratiques.

Leur coût est intégralement pris en charge par le Conseil Général du Val-de-Marne. Ces formations sont destinées aux bénévoles des associations val-de-marnaises, qu'ils soient dirigeants ou qu'ils prennent part activement à la vie de l'association.

Le programme complet des formations est disponible :

- ◇ Sur le site de Proj'aide à la rubrique « nos formations » : <http://projaide.cg94.fr/formations>
- ◇ Sur simple demande téléphonique au 01 49 56 85 37 ou écrite à [projaide@cg94.fr](mailto:projaide@cg94.fr)

### 1 000 bénévoles

Afin d'encourager l'engagement des jeunes bénévoles

dans les associations sportives et de favoriser le renouvellement des responsables associatifs, nous avons décidé de reconduire l'opération « 1.000 bénévoles futurs dirigeants ».

L'édition 2012 avait permis à 14 jeunes de suivre un stage de formation qui avait été très apprécié, cette année, sur les fonds du CNDS, un stage aura lieu du lundi 21 au jeudi 24 octobre de 9 à 16 heures au CDOS.

Il nous semble que l'information lancée en septembre a eu du mal à circuler, en raison de la rentrée où les associations avaient les forums qui permettent de recueillir la majeure partie des inscriptions.

Nous avons repoussé la date limite d'inscription au 16 octobre et nous vous remercions de faire le nécessaire pour faire connaître cette action car il serait dommage d'avoir à reporter le stage par manque de candidatures, alors même que l'on dit que les jeunes ne veulent pas trop s'engager à des fonctions dirigeantes par manque de formation.

Vous trouverez tous les renseignements sur notre site : [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org), renseignements aussi par téléphone 01.48.99.10.07

## CDOS 94

2 rue Tirard  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax : 01.48.99.30.21  
Courriel : [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org)

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT et Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Jessica LOPES et Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...